

« Le Conseil constitutionnel a sanctionné un hold-up »

Alain Madelin, qui présentait hier son affiche de campagne présidentielle, un portrait en ciré jaune avec un phare en fond et le slogan « donner une chance à l'avenir », se réjouit de la décision du Conseil constitutionnel

ENTRETIEN

Alain Madelin

Président de Démocratie libérale (DL)

La censure du financement des 35 heures par le Conseil constitutionnel vous paraît-elle justifiée ?

Alain Madelin : Oui. Les juges ont fait preuve de sagesse en condamnant un hold-up sur la Sécurité sociale pour financer les 35 heures. Cette décision est juridiquement fondée : l'argent de la santé des Français ne doit pas servir à financer la réduction de la durée du travail d'une partie des Français ! C'est une question de bon sens qui justifiait la révolte des partenaires sociaux et le départ du Medef de la Sécurité sociale.

— Comment, alors, financer les 35 heures ?

— Je reste complètement hostile à la loi sur les 35 heures, élaborée par ceux qui pensaient que le nombre d'emplois était désespérément limité, que nous allions vers la fin du travail et qu'il fallait partager les derniers emplois en abaissant l'âge d'or de la retraite d'abord et en faisant les 35 heures ensuite. Quelle erreur économique monumentale ! Les emplois ne sont pas à partager, ils sont à inventer et à multiplier.

Mais c'est aussi un mensonge car on nous avait dit au début que cela ne coûterait rien, qu'on ne l'appliquerait pas aux fonctionnaires ou, tout au moins, sans recrutements supplémentaires. Or, nous voyons aujourd'hui que les 35 heures appliquées à la fonction publique sont explosives et qu'elles sont totalement inapplicables aux PME. Je



Alain Madelin : « L'argent de la santé des Français ne doit pas servir à financer la réduction de la durée du travail d'une partie des Français ! C'est une question de bon sens... »

propose donc de revenir à la liberté contractuelle s'agissant de la durée du travail. Enfin, au-delà d'une question économique, c'est une question de choix de société. Aucun pays au monde n'a fait une telle loi. Or, la liberté du travail, la liberté de travailler plus ou de travailler moins, doit rester une liberté fondamentale. Au nom de quoi m'empêcherait-on de travailler plus si je le souhaite ?

— Que pensez-vous de la censure du Conseil constitutionnel concernant l'alimentation du fonds de réserve des retraites ?

— J'avais proposé, dès les années 1980, l'institution d'un fonds de réserve pour les retraites et, surtout,

le lancement de fonds de pension ouverts à tous les Français, tous deux alimentés par les recettes de privatisations. Une simulation a été récemment réalisée : si nous avions fait cela à l'époque, il n'y aurait aujourd'hui plus de problème des retraites...

— Selon vous, que faut-il faire aujourd'hui ?

— En prévision des déficits de 2040, il faut toujours créer des fonds de pension pour tous les Français, comme en bénéficient déjà les fonctionnaires et les professions indépendantes, grâce à la loi que j'avais fait adopter. En revanche, les déficits de 2010 appellent une autre thérapeutique et une

remise à plat du système de retraite : allongement de la durée de cotisation, retraite à la carte avec suppression de l'obligation de prendre sa retraite à 60 ans et calcul par points, développement d'un marché du travail pour les seniors. Voilà la panoplie qui est mise en œuvre partout en Europe ! Tandis qu'en France nous multiplions les rapports mais les gouvernements restent désespérément en panne de courage.

— Où faut-il, selon vous, affecter les excédents de la branche famille, que le gouvernement voulait affecter aux retraites ?

— Je suis partisan d'une clarté des financements. L'argent des fa-

milles doit rester aux familles ! Celle de la santé à la santé et celle de la vieillesse aux retraités ! C'est un principe de saine gestion, fortement entamé par les usines à gaz construites par les gouvernements successifs.

— Approuvez-vous le financement de plus en plus important de la Sécurité sociale par des recettes fiscales ?

— La solidarité nationale doit être laissée à l'impôt. Cela concerne notamment la famille, car avoir des enfants ce n'est pas un risque, c'est une chance ! L'assurance maladie, en revanche, doit avoir un financement mixte, car il y a une part d'assurance — la médecine et l'hôpital ordinaires — et une part de solidarité nationale — le handicap ou le grand risque.

— Comment maîtriser les dépenses de santé ?

— Je suis par nature hostile à toute maîtrise comptable et système de sanction collectif. La meilleure façon d'obtenir de meilleurs soins à meilleur coût consiste à faire une véritable économie de la santé. Cela passe notamment par la régionalisation des caisses, la délégation de la gestion aux mutuelles ou aux assurances et l'ouverture à la concurrence dans le cadre d'obligations strictes. On pourra alors mettre en place des mécanismes de responsabilité individuelle permettant d'intéresser les acteurs de santé à une meilleure gestion.

— Ce thème de la refondation sociale sera-t-il au cœur de votre campagne présidentielle ?

— Oui. Mais ce n'est qu'une sous-partie du grand dossier prioritaire pour le prochain quinquennat : celui de la réforme de l'État.

Recueilli par
Laurent de BOISSIEU